Association loi 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 4 janvier 2024 à 19h, les membres de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à *Sermaise* et en vidéoconférence en Assemblée Générale Ordinaire, pour dresser le bilan de l'exercice 2023 et préparer l'exercice suivant.

Le quorum d'un quart des membres étant atteint, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale a pu délibérer valablement, les résultats de votes sont valides et les décisions prises sont adoptées.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès verbal et est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Arthur Beaulieu (Président);
- M. Raphaël Beekmann (Trésorier);
- M. Pierre Bouniol (Membre Associé);
- M. Erwan Le Guern (Membre Associé);
- M. Gregory LE (Auditeur libre);
- Mme Aliénor Beaulieu (Auditrice libre).

Sont absents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. David Béché (Secrétaire), représenté par M. Arthur Beaulieu;
- M. Guillaume Crantz (Membre Associé), non représenté.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- M. Arthur Beaulieu en qualité de président de séance;
- M. Raphaël Beekmann en qualité de secrétaire de séance.

Après un mot de bienvenu, le Président de séance rappel aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée en ce jour délibère valablement à la majorité des voix exprimées et est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan financier de l'exercice 2023;
- budget, élection du bureau, admissions;
- productions et réalisations de l'exercice 2023;
- projets de l'exercice 2024.

Association loi 1901

Première résolution – Bilan financier

Le Président rappelle que l'exercice 2023 a démarré le 1 janvier 2023, et s'est clôturé le 31 décembre 2023. Sur cet exercice, l'Association a augmenté son capital de $519,92 \in \ a 825.78 \in$, avec des mouvements créditeurs de $1653,63 \in$ et des mouvements débiteurs de $1347,77 \in$. Ces mouvements sont donnés ci-après dans le compte de résultat de l'exercice 2023 :

Compte de résultat - Exercice 2023

Produits d'exploitation	N		N-1	
706000 - Vente service	€	150.84	€	726.10
707000 - Ventes de marchandises	€	1,142.78	€	9.36
756000 - Cotisations	€	360.00	€	190.00
758100 - Dons	€	0.01	€	-
Total	€	1,653.63	€	925.46

Charges d'exploitation	N		N-1	
603000 - Variation des stocks	€	901.80	₽	-
611000 - Services exterieurs	€	245.14	₩	385.10
626000 - Frais postaux et frais de télécommunications	€	17.35	€	12.50
627000 - Services bancaires et assimilés	€	128.08	€	-
651000 - Redevances pour concessions licences	€	55.40	€	107.94
Total	€	1,347.77	€	505.54

Résultat d'exploitation	€	305.86

L'Association a réussi à dégager 305,86 € de bénéfice et ce en grande partie grâce à la collection de T-Shirt dessinée par M. Guillaume CRANTZ, membre Associé permettant à l'Association de renforcer sa trésorerie.

Seconde résolution – Budget, élection du bureau, admissions

Après présentation du compte de résultat, le Président propose de garder le cap en terme financier et ce afin de continuer de constituer un capital de trésorerie, au moins pour l'exercice en cours. Ainsi, le Président, conjointement avec le Trésorier, ne proposent pas de budget spécifique pour l'exercice 2024. Cette décision fait consensus au sein de l'Assemblée et les motivations d'une telle direction financière ont été comprises.

Avant de procéder au vote des tarifs de cotisation, le Président souhaite soumettre au vote la motion suivante; tout nouveau Membre Adhérent, s'acquitant de sa cotisation au cours du mois de décembre, reste Membre Adhérent pour l'exercice suivant et est exempté du règlement

Association loi 1901

de la cotisation anuelle pour le-dit exercice. Cette motion s'appliquerait sur tous les exercices à compter de l'exercice 2024 et serai rétro-active pour les cotisations de Membre Adhérent étant acquitées en Décembre 2023. Cette motion étant soumise au vote, elle est acceptée à l'unanimité des votants.

Le Président et le Trésorier proposent de maintenir le tarif des cotisations à leur tarif actuel, soit les tarifs suivants :

- La cotisation dirigeant reste à 50€;
- la cotisation associé reste à 30€;
- la cotisation adhérent reste à 30€.

Le maintien de ces tarifs est accepté à l'unanimité des votants.

Le Président rappel que l'Assemblée doit élire les membres du bureau pour l'exercice 2024. M. Arthur BEAULIEU se présente seul au mandat de Président et cette candidature est acceptée à l'unanimité. M. David BÉCHÉ a mandaté M. Arthur BEAULIEU pour annoncer sa candiature, présentée seule, au mandat de TRÉSORIER et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Enfin, M. Raphaël BEEKMANN se présente seul au mandat de Secrétaire et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Le bureau de l'Association étant formé pour l'exercice 2024, les discussions peuvent se poursuivre.

Le Président porte à l'attention de l'Assemblée que M. Guillaume CRANTZ, Membre Associé préposé aux collections textile ne souhaite pas renouveler son adhésion pour l'exercice à venir. L'Assemblée remercie chaleureusement Guillaume pour ses services et le succès précieux de sa collection.

Enfin, et après une brêve présentation des activités de l'Association, le Président expose à l'assemblée, la volonté de M. Gregory LE et de Mme Aliénor BEAULIEU de rejoindre l'équipe de MESSE BASSE PRODUCTION, en tant que Membres Associés. Cette admission n'est pas soumises au vote, néanmoins, l'Assemblée salue cette volonté et est ravie d'accueillir au sein de ces rangs cette nouvelle membre.

Troisième résolution – Productions et réalisations de 2023

Avant de décrire et proposer de nouveaux projets pour l'exercice 2024, le Président exprime son souhait de revenir brièvement sur les productions qui ont rythmé l'exercice 2023.

En production musicale, l'Association a produit 2 LP, 7 SP ainsi que 2 MX. L'Association a signé des contrats de diffusion phonographique pour INTERFLUV, GUILLAUME BEAULIEU et DVPE. Le Président commente ces sorties, en légère baisse par rapport à l'exercice 2022 en rappelant que de nouveaux albums de The Forge et NAC n'ont pas aboutis en 2023, mais sont attendus pour 2024.

Association loi 1901

Ces productions musicales ont, pour certaines fait l'objet de réalisations vidéographiques; notamment le *Concert : Œuvres de Corelli* par GUILLAUME BEAULIEU, qui à été un succès en terme d'accueil et d'audience pour l'Association.

L'Association à participé à l'organisation de 5 évènements et concerts au cours de l'exercice, mettant en lumière 4 groupes produits : LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE, GUILLAUME BEAULIEU, NAC et THE FORGE. Ces évènements, organisé conjointement avec les groupes ont été également des succès et s'inscrivent dans la volonté de MESSE BASSE PRODUCTION d'organiser des spectacles.

Les sites https://beercrackerz.org ont été livré en production avec succès. Le serveur mis à disposition de l'association à permis à l'équipe d'infrastructure de mettre en ligne ses derniers, et aussi de mettre en production un drive pour l'ensemble des membres de l'Association.

La mise en vente de tirages photographiques des expositions de M. Guillaume CRANTZ et M. Raphaël BEEKMANN sont en production via le site de l'association, mais n'ont pas encore générés de commandes.

Le projet de collection T-Shirt « Power Plant », par Guillaume CRANTZ est un succès puisque sur les 50 T-Shirt produits, il n'en reste que 3 disponibles à la vente. La collection est bénéficiaire et le Président salue l'effort de chacun pour mener à bien se projet. Le Président et le Trésorier soulignent le succès de la pré-vente, qui a conduit à une rapide mise en production.

Quatrième résolution – Projets de l'exercice 2024

Projets musicaux

Le Président, dans son rôle de responsable de la production musicale énumère les projets musicaux pour l'exercice à venir, avec la sortie prévue en janvier d'un album de The Forge (qui sera pressé en Digipak), d'un album de NAC (pressé en Crystal Box), d'un album de Guillaume Beaulieu (pressé en Crystal Box) et d'un album de La Baroquerie du Val de Bièvre (pressé en Crystal Box).

Le responsable de la production musical continuera d'assurer la prospection et la sortie de titre pour les artistes sous contrat avec l'Association et acquittés de leur cotisation d'adhérent.

M. Raphaël BEEKMANN propose un format de sortie, permettant de diffuser des mix d'artistes electronique, qu'ils soient signés avec l'Association ou pas. Les modalités d'autorisations sont à mettre en place par le responsable de la production musical. La fréquence serait mensuel et M. Raphaël **Beekmann** propose d'en assurer la prospection.

Association loi 1901

M. David Béché à mandaté M. Arthur Beaulieu pour exposer son souhait de coordonner des enregistrements pour finaliser le projet de podcast, Radiographie. Une fois ces enregistrements achevé, l'Association ne sera plus dépendante de son intervenant pour réaliser et produire ces épisodes.

Projets vidéographiques

En plus de continuer à produire des supports vidéographiques pour accompagner chaque production musicale, le Président présente le projet de documentaire, commandé par LA BARO-QUERIE DU VAL DE BIÈVRE. Ce dernier sera un court-métrage retraçant l'histoire de la musique baroque autour de la Bièvre, rivière qui à été le berceau pour cet ensemble. L'Association y interviendra pour la réalisation technique; la scénarisation et la réalisation sont assurées par LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE directement.

Le Président rappel que MESSE BASSE PRODUCTION organise un concert de musique baroque le dimanche 14 janvier à *Chevilly-Larue*, qui fera l'objet d'une captation audio et vidéo. Guillaume Beaulieu étant liée par contrat avec l'Association, il a été proposé d'en réaliser un album live (musical), ainsi que de la publication d'un montage de ce concert.

Si le besoin se fait ressentir par un artist sous contrat avec MESSE BASSE PRODUCTION de réaliser un clip, l'Association s'en chargera bien volontiers.

Projets logiciels

Après une briève présentation de l'ensemble des projets logiciels, le Président énumère les logiciels candidats à des mises à jours majeures au cours de cet exercice.

BEERCRACKERZ, accessible via https://beercrackerz.org étant maintenant en production dans sa première version accessible, l'équipe responsable de son développement souhaiterai axer la prochaine mise à jour sur une version mobile; l'accès via un site freine l'adhésion de l'application et sera l'axe majeur d'amélioration.

MESSEMAP, accessible via https://messemap.org continuera de bénéficier d'évolutions, notamment pour offrir davantage de customisations aux utilisateurs déjà nombreux du site.

M. Pierre Bouniol et M. Arthur Beaulieu auront la charge de mettre en ligne une instance de ManaZeak, ouverte au public et utilisant le catalogue de Messe Basse Production afin de faire la démonstration de l'application.

M. Raphaël BEEKMANN et M. Arthur BEAULIEU auront la charge de mettre à jour le site officiel de l'Association, afin de le rendre dynamique avec une base de donnée et un panel d'administration.

Association loi 1901

M. Raphaël Beekmann a mis en ligne une instance de son logiciel Tout-Doux, permettant d'organiser des projets. Une fois sa configuration terminée pour s'adapter aux projets à venir de Messe Basse Production, M. Raphaël Beekmann en expliquera les tenants et aboutissants.

Afin de conclure l'énumération des projets logiciels, le Président propose, avec l'aide de M. Raphaël BEEKMANN, M. Pierre BOUNIOL, M. Gregory LE et de M. Erwan LE GUERN de continuer de renforcer l'infrastructure informatique de l'Association, en mettant en place de nouveaux services de *monitoring*, ainsi qu'un gestionnaire de mot de passe auto-hébergé pour plus de souplesse dans le fonctionnement des activités.

Fonctionnement

Enfin, afin de conclure cette Assemblée Générale, le Président soumet à la discussion certains points relevant du fonctionnement de l'Association qui pourraient être bénéfiques pour gagner en productivité.

Concernant la nécessité de renforcer les procédés de publication sur les réseaux sociaux, il est décidé de mettre en place un espace de discussion permettant de centraliser les informations à publier sur les différents réseaux de l'Association. Mme Aliénor BEAULIEU se propose d'établir une stratégie de publication pour les contenus produits par l'Association. Cette procédure est mise à l'essai au cours de l'exercice pour constater ou non une amélioration sur ces problématiques.

A la suite de cette évolution dans la manière de préparer la communication institutionnelle, il a été décidé de renforcer la collaboration et le *cross-postage* des publications de l'Association par d'autre pages associatives. Pour cela, des procédures devront être mise en place et éprouvée pour s'ouvrir à de nouveaux prospects.

Enfin, M. Raphaël BEEKMANN propose qu'un nouveau logo, ainsi que la définition d'une identité visuelle soient traitées en priorité au cours de l'exercice. Afin d'y parvenir, le Président propose une réunion de spécification du logo, point de départ de l'ensemble de la chaîne pour y parvenir.

L'ordre du jour ayant été épuisé à 19h47 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le Président M. Arthur Beaulieu Le Trésorier M. Raphaël Beekmann

Association loi 1901

Annexe 1 – Émargement de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 janvier 2023

M. Arthur Beaulieu	
M. Raphaël Beekmann	
M. Pierre Bouniol	
M. Erwan Le Guern	